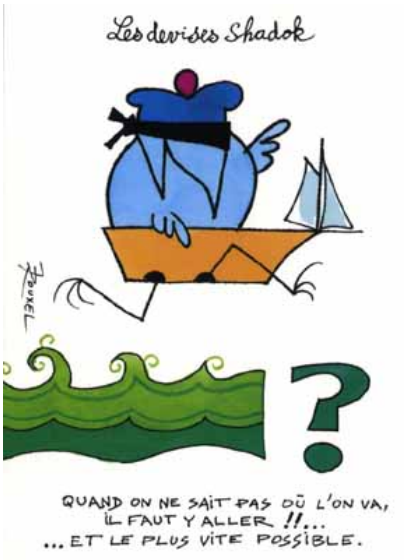
ANPE-Assedic : union sacrée pour l'emploi des étrangers

16/01/2009 à 9h49

Pôle emploi, qui regroupe l'ANPE et les Assedic, prévoit, pour vérification, une transmission automatique informatisée à la préfecture des papiers des étrangers lors de leur inscription. Cette procédure aura cependant du mal à être mise en œuvre. En 2007, tous les syndicats de l'ANPE, des Assedic et l'ensemble des organisations patronales et syndicales siégeant à l'Unedic s'y étaient déjà opposés, arguant de sa nature discriminatoire.



*Dès qu'un chômeur s'inscrira, le système informatique repèrera **s'il est d'origine non européenne** et transmettra alors son dossier à la préfecture pour vérification. Loïc Barboux de Force ouvrière, s'en indigne et entend soulever une nouvelle fois la question lors du premier comité central d'entreprise de Pôle emploi avec d'autres syndicats dont le Snu, la CGT et la CFDT **car il estime que Pôle emploi risque de se transformer en «auxiliaire de police"**. En 2007, cette mesure avait provoqué une levée de boucliers et elle était restée lettre morte. Les syndicats de l'ANPE, pour une fois unis, avaient demandé l'abrogation du décret, s'appuyant sur la convention 97 de l'Organisation internationale du travail (OIT) interdisant un*

traitement discriminatoire des travailleurs étrangers. ***FO a saisi la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'Egalité (Halde)*** *qui, à ce jour, selon le syndicat, «n'a pas voulu répondre». (AFP)*